

AFFAIRE N° 3

BUDGET SUPPLEMENTAIRE de la COMMUNE pour l'exercice 1959

Le MAIRE. - En ce qui concerne le budget je donne la parole à Monsieur GIGANT, Rapporteur de la Commission du Budget.

M. GIGANT. - Messieurs,

Le projet de budget qui vous est présenté est lourdement influencé par les dispositions qui ont été prises lors de l'établissement du budget primitif.

Quelques soient les motifs qui aient pu inspirer cette attitude à nos prédécesseurs je l'estime regrettable, car il y a des décisions qui peuvent être prises lors du vote du budget primitif mais qui ne le peuvent plus au budget rectificatif. C'est pourquoi nous nous trouvons, en ce moment, dans une situation telle que l'équilibre du budget est rompu, et que nous devons adopter une solution de compromis qui est celle d'hypothéquer l'avenir. Je dis bien de compromis, car il faut absolument qu'au moment où nous aurons à examiner le budget primitif de 1960, nous nous trouvions devant un budget sain, c'est-à-dire allégé des charges qui pourraient être réduites, mais assuré de recettes indispensables au bon fonctionnement de la Commune.

Pour l'instant, le budget supplémentaire de l'exercice 1959 s'élève

- en Recettes à	299 663 419
- en Dépenses à	<u>314 663 419</u>

d'où un déficit de 15 000 000
=====

Pour assurer l'équilibre indispensable du budget, je demande donc l'annulation d'un crédit de 15 000 000 à l'article 1 du chapitre 27 au titre du contingent de l'aide sociale, avec engagement de voter au budget primitif de 1960 un excédent de recette équivalent.

Afin de nous permettre d'avoir une idée d'ensemble plus précise de ce budget, j'ai regroupé les différents articles qui le composent en catégories et chapitres.

Voici donc comment se présente ce budget supplémentaire.

- RECETTES -

Les prévisions de recettes s'élèvent à 299 663 419
=====

et se décomposent ainsi:

- Excédents des exercices antérieurs 60 698 426

Restes à recouvrer antérieurs:

- Section Ordinaire	5 428 818	
- Subventions restant à réaliser.	18 144 753	
- Emprunts contractés et restant à réaliser	84 738 222	
- Reliquat fond péréquation	<u>3 632 268</u>	111 944 061

à reporter 172 642 487

Recettes Nouvelles:

- Section Ordinaire -

- Chapitre 3 - Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	1.500.000	
- Octroi de mer	1.500 000	
- Chapitre 5 - Piscine	150 000	
(Fonds Barangé	19 157 354	
(Subvention en raison de charges spéciales ..	5 000 000	
- Chapitre 8 - (Subvention pour amélioration hygiène aliment.	1 465 250	
(Subv. de compensation pour perte de recettes.	4 579 691	
- Chapitre 9 - Remboursement abonnement téléphonique	100	
- Chapitre 9 bis: Hôpital St-Jacques	17 821 249	=
		51 173 624

- Section Extraordinaire -

	(Emprunt pour construct. école de la Montagne ..	4 942 373	
	(Emprunt pour construction classes mobiles ..	21 350 000	
- Chap. 12 -	(Emprunt pour électrification des écarts....	12 000 000	
	(Emprunt pour acquisition terrains R. du R. des Noirs	3 000 000	
	(Emprunt pour adduct. d'eau aux 2 Canons	8 250 000	
	(Emprunt pour installation pompe hydro-électr.	3 500 000	
	(Subvent. pour const. école de la Montagne..	12 622 034	
- Chap. 13 -	(Subvent. EN pour construct. piscine	9 141 613	
	(Subvent. pour aide aux chômeurs	1 000 000	
- Chap. 16 -	Solde compte Exploitation EER	41 288	=
			75 847 308

TOTAL des RECETTES

299 663 419

=====

Malgré leur importance, je n'ai que peu de choses à dire à propos de ces recettes.

En effet, les excédents antérieurs et les restes à recouvrer des exercices antérieurs représentent des résultats et des opérations se rattachant à des exercices clos et nous ne faisons que reprendre au budget supplémentaire des chiffres que nous avons déjà arrêtés dans le compte administratif de l'exercice 1958.

Les recettes de la Section Ordinaire soit: 43 173 624 francs représentent:

- 1°) au Chapitre 3 - les plus values de recettes que nous aurons au titre des droits d'enregistrement et d'octroi de mer par suite d'une meilleure entrée de ces taxes.
- 2°) au Chapitre 5 - La prévision de recette escomptée du fait de la mise en service de la piscine
- 3°) au chapitre 8 - Nous avons les subventions sur les Fonds Barangé: 19 157 354 dont 6 407 334 au titre de l'exercice 1958 et 12 750 000 F pour l'année 1959. Ces fonds sont spécialement affectés à l'équipement scolaire.

A ce sujet, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de M. le Maire sur l'intérêt pour la Commune d'utiliser entièrement les fonds qui sont mis à notre disposition. En effet, sur un crédit de 16 millions ouvert au titre de l'exercice 1958, il subsiste un reliqua de 6 millions.

Je souhaite donc que les 19 millions mis à notre disposition soient entièrement absorbés avant la fin de l'année, car, il n'y a pas de doute, nous avons matière à dépense dans le domaine de l'équipement scolaire.

Sous avons encore une subvention de Un million Quatre cent Soixante cinq mille deux cent cinquante francs (1 465 250 F pour l'amélioration de l'hygiène scolaire et, là aussi le crédit devrait être entièrement utilisé.

Enfin, deux autres subventions de 5 000 000 francs pour charges spéciales et 4 579 691 francs pour perte de recettes nous sont attribuées.

Au chapitre 9 bis, il est inscrit au compte de l'Hôpital Saint-Jacques une prévision de recettes équivalente aux dépenses supplémentaires que cet établissement aura à supporter. Elle correspond au relèvement des tarifs qui vient d'être autorisé.

A la Section extraordinaire nous avons au chapitre 12 les différents emprunts qui ont déjà été autorisés et dont l'affectation est spécialement prévue.

Enfin, il nous reste au chapitre 13, deux subventions de l'Education Nationale pour la construction de l'Ecole de la Montagne et de la piscine et une subvention de un million pour l'aide aux chômeurs.

DEPENSES

Les crédits à ouvrir au budget supplémentaire s'élèvent à:
314 663 419.

=====

Voici leur décomposition:

Dépenses nouvelles supplémentaires

Section Ordinaire

	: Crédits : : ouverts au : : budget pri- : : mitif :	Crédits : : totaux : : nécessaires :	Crédits : : supplémentai- : : res demandés :
Chap. 1er - Dépenses de personnel d'admini- stration générale	: 27 146 000:	: 29 875 000:	: 2 729 000
Chap. 4 - Dépenses de personnel de la Police	: 4 780 000:	: 5 480 000:	: 700 000
Chap. 5 - Dépenses de matériel de la Police	: 100 000:	: 275 000:	: 175 000
Chap. 6 - Dépenses de personnel de Sé- curité	: 7 636 000:	: 8 461 000:	: 825 000
Chap. 8 - Dépenses de personnel Salu- brité et Santé	: 2 110 000:	: 2 160 000:	: 50 000
Chap. 9 - Dépenses de matériel de salu- brité et Santé	: 2 689 054:	: 2 939 054:	: 250 000
Chap. 11 - Dépense de personnel de Voi- rie urbaine	: 10 670 000:	: 11 220 000:	: 550 000
Chap. 12 - Dépenses de matériel de la Voirie Urbaine	: 15 840 500:	: 27 350 500:	: 11 510 000
Chap. 14 - Dépenses de matériel de la Voirie Vicinale et rurale ..	: 650 000:	: 2 668 650:	: 2 018 650
Chap. 15 - Dépenses de personnel de l' abattoir et des marchés	: 3 275 950:	: 3 625 950:	: 350 000
Chap. 18 - Dépenses de personnel des propriétés rurales	: 7 070 000:	: 7 730 000:	: 660 000
Chap. 16 - Dépenses de matériel de l' abattoir et des marchés	: 65 000:	: 173 859:	: 108 859
Chap. 19 - Dépenses de matériel des pro- priétés communales	: 870 000:	: 2 280 179:	: 1 410 179
Chap. 20 - Dépenses de personnel de l' enseignement	: 8 550 000:	: 10 050 000:	: 1 500 000
Chap. 21 - Dépenses de matériel de l' enseignement	: 2 466 300:	: 12 408 477:	: 9 942 177

Les crédits supplémentaires qui vous sont demandés représentant:

a) Pour le Personnel, la révalorisation des traitements des services administratifs, le renforcement de l'effectif de l'aide sociale, le recrutement de deux receveurs placiers pour les marchés, le recrutement du personnel de la piscine, l'augmentation des indemnités de logement à verser aux instituteurs du fait de leur plus grand nombre, et les honoraires à verser à un professeur de musique.

b) Pour le matériel, l'affectation des fonds Barnagé à l'équipement scolaire, l'amélioration de l'hygiène scolaire, les cantines scolaire les dépenses supplémentaires de l'Hôpital Saint-Jacques enfin, l'insuffisance de dotation manifeste de certains chapitres du budget primitif notamment pour la voirie urbaine, la voirie vicinale et rurale, l'éclairage des rues et les fontaines publiques.

A la section extraordinaire, nous avons l'acquisition de différents terrains pour construction d'Écoles ou de réservoirs d'eau; l'réfection des rues, l'électrification de la Ville et des écarts, l'aduction d'eau au Deux Canons, l'installation de la pompe hydro-électrique, la construction des classes mobiles et de la piscine, de l'École de la Montagne, la participation de la Commune à la protection des Berges du Butor, l'entretien du chemin Arnoux et de celui de la Roche Ecrite etc...

./...

En définitive, l'ampleur de la tâche qui incombe à la Municipalité, l'urgence des travaux à effectuer ne permettent pas de réduire davantage les dépenses dont certaines sont déjà engagées et il importe que ce budget soit voté tel qu'il vous est présenté avec la réserve, toutefois, que le crédit d'Aide Sociale soit réduit de 15 millions./.

Le Rapporteur Général,
Signé: GIGANT.

M. GUINOT s'élève contre les termes contenus dans le premier paragraphe du rapport de M. Gigant. Il explique que si des travaux ont été entrepris, en particulier la réfection de nombreux tronçons de rues, sans que des crédits aient été prévus, c'est parce que la Ville était dans un état tel qu'il fallait faire quelque chose pour donner satisfaction aux contribuables qui réclamaient.

M. GIGANT. - Je n'ai pu, dans ce rapport, que dire les faits que j'ai constatés, il est certain que l'insuffisance des prévisions budgétaires en 1958 est la raison de la situation financière actuelle en grande partie.

LE MAIRE. - Messieurs, vous avez entendu le rapport de notre collègue GIGANT que je félicite pour la précision de ses commentaires et de son exposé.

Comme je l'ai déjà indiqué nous avons dû, pour assurer l'équilibre du budget, demander l'annulation d'un crédit de 15.000.000 à l'article 1er chapitre 27 "Contingent de l'Aide Sociale".

En votant le budget supplémentaire de l'exercice en cours, je vous demande de prendre l'engagement de voter au budget primitif de 1960 un excédent de recette équivalent à 15.000.000.

Je mets donc aux voix:

- 1°) le vote du budget supplémentaire de l'exercice 1959 arrêté en RECETTES à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT DIX NEUF FRANCS (298.663.419 F) et en DEPENSES, à la somme de TROIS CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT DIX NEUF FRANCS (314.663.419 F).

Adopté à l'unanimité.

- 2°) l'annulation d'un crédit de 15.000.000 à l'article 1 du chapitre 27 au titre de contingent de l'Aide Sociale, avec engagement de voter au budget primitif de 1960 un excédent de recette équivalent.

Adopté à l'unanimité.